

LES ÉVÈLEMENTS D'AFRIQUE DU NORD

Libres opinions

PLAIDOYER POUR LES FRANÇAIS D'ALGÉRIE

Par ANDRÉ BÉNICHOU

On a pu lire tel même (1) les propos sur l'Algérie d'un professeur de philosophie d'Oran. Ils sont remarquables par leur clarté. Mais cette clarté est toute abstraite. L'auteur de l'article prend pour admis que les Français d'Algérie aient renoncé au paradis colonialiste et qu'il est prêt à subir la promotion sociale des larges couches musulmanes, par l'effet d'un renoncement amer et raisonné devant une rébellion en armes. Ce qui suppose que l'univers du « petit Blanc » a été pendant plusieurs décades une sorte d'Eden, ce qui suppose aussi que c'est seulement sous la pression des forces de l'histoire que le « petit Blanc » s'est résigné à perdre son paradis. Cette vision simplifiée n'a malheureusement aucun rapport avec la réalité algérienne.

L'immense majorité des Français d'Algérie est composée de prolétaires et de petits bourgeois, boutiquiers, artisans ou postiers, instituteurs du bled ou travailleurs à mi-temps du port, qui ont eu et ont encore la vie difficile d'un sous-prolétariat européen. L'idée d'un paradis colonialiste est dans ces conditions une idée aberrante. Pour donner son plein relief à l'idée de race bon marché a été fait de la notion de classe; le mot paradis ne vient pas sous la plume de quiconque s'avise qu'il n'y a pas de paradis pour les prolétaires.

Non moins fautive est l'idée que les Français d'Algérie n'ont entendu raison que devant l'émeute et la violence: faut-il rappeler que, dès 1946, Oran a porté à la mairie une municipalité de Front populaire à une majorité qui égalait celle des plus grandes villes ouvrières de France?

L'auteur de l'article archaïque les expulsions du paradis, comme une descente aux enfers. On ne peut le comprendre qu'en se référant à l'image d'une Algérie où une poignée d'hommes a tyrannisé la masse. Cette image n'est pas fondée.

Pour qui a vécu en Algérie, ce qui est vrai c'est que le racisme y était de moins en moins marqué à mesure qu'on descendait dans l'échelle sociale, au sein des masses grouillantes qui sont l'Algérie réelle, de ces masses qui sans discrimination vivaient ensemble au fond non de mêmes quartiers, partageant les mêmes mesures. Les Français d'Algérie étaient des racistes d'état, mais le cœur n'y était pas.

Précédant à une étude psychologique de la peur des « petits Blancs », l'auteur de la « Libre Opinion » publiée par le Monde croit pouvoir affirmer que dans l'imaginaire ils sont de souffrance du schéma raciste. Les Français d'Algérie se disent ceci: si nous cessons d'être la race dominante, nous deviendrons la race esclave. D'où leur affolement et leur absurde terreur, leur résistance agressive à tout changement, et leur enlèvement désespéré dans le « tout ou rien ». Mais surtout leur panique.

Je répondrai qu'en Algérie les races sont séparées, et qu'il y a de graves risques, pas de tout imaginaire, pour que la promotion d'une race, si elle est trop brusque, déclenche ce racisme inversé dont il nous est parlé avec légèreté comme d'un phantasme. Le racisme naît partout où vivent des races séparées si l'une d'entre elles se croit supérieure, et a fortiori si l'humilité est trop soudainement promise. Le racisme exprime en outre un défaut de croissance, de ces défauts qui dans l'Algérie d'aujourd'hui ont été malmenés et abusés par la colonisation, n'est-il pas à craindre que leur accession à l'exercice difficile du pouvoir ou des responsabilités ne provoque une flamme raciste, qui serait attisée par la bonne conscience d'un juste retour et d'une revanche?

La crainte du Français d'Algérie n'est donc pas aussi stupide qu'elle le paraît à certains, qui pèchent par naïveté lorsqu'ils croient que la fin d'un racisme est automatiquement la fin du racisme. L'histoire leur donne tort en leur jetant sous les yeux l'image sans cesse recommencée d'un excès engendrant son contraire.

Pour en terminer avec la « grande peur des petits Blancs » je dirai que, dans l'état actuel des choses, et si l'on veut que l'Algérie se transforme sans trop de heurts ni de risques, il n'y a qu'un remède: un gouvernement français doit proclamer en ce lieu, que quelle que soit la solution adoptée, et pour libérale qu'elle puisse être, les Français d'Algérie seront protégés par la France et leur représentation assurée par l'autorité française.

Je sais bien que cela se dit à tous les échelons, et que l'auteur de l'article le dit aussi; mais il faut convenir que cela ne se dit ni assez fermement, ni assez sincèrement, ni par là, alors que c'est par là qu'on devrait commencer. On le murmure comme un sous-entendu final, au lieu de le proclamer comme un principe à la fois d'équité et de prudence. C'est l'assurance de cette protection, plus que la foi arbitraire dans la bonne volonté de l'exécutive émanée de la France, qui est la véritable clé de la nouvelle Algérie. Et cette assurance ne doit être affaiblie ni par une analyse préalable et péjorative du psychisme des Français d'Algérie, ni par le procès d'un passé auquel tous les Français d'Algérie et d'ailleurs ont participé.

(1) Professeur de philosophie, M. André Bénichou répond ici à une « Libre Opinion » d'un de ses collègues du lycée d'Oran, M. Jean Cohen: « La Grande Peur des petits Blancs », publiée dans le Monde du 20 juillet.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Sont publiés au Journal Officiel des 1^{er} et 2^o août (prix: 0,20 NF):

DES LOIS

- relative à l'accession des travailleurs français non salariés du Maroc, de la Tunisie, d'Égypte et de l'Indochine aux régimes de retraite, d'indemnité de vieillesse et d'assurance vieillesse.
- relative au corps des commissaires de l'air.
- complétant l'article 151 du code de justice militaire pour l'armée de mer.
- relative aux pouvoirs des inspecteurs et des contrôleurs des lois sociales en agriculture.
- tendant à la cession à la commune de La Brigue (Alpes-Maritimes) des terrains domaniaux de La Martia.
- autorisant le gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, les mesures nécessaires pour lutter contre certains fléaux sociaux.
- relative à l'assurance vieillesse agricole et à la réparation des accidents du travail agricole.
- relative aux investissements agricoles.
- pour les départements d'outre-mer.
- relative à diverses dispositions applicables à certains personnels militaires.

- portant modification des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1960 et des voies et moyens qui leur sont applicables.
- modifiant et complétant le chapitre premier du titre X du livre premier de la loi sur le tourisme et de l'habitation et relatif à la répression des infractions en matière de construction. Des installations et établissements industriels, scientifiques et techniques.
- portant modification de l'article 8 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

UN DÉCRET

- relatif aux frais médicaux de cures thermales exposés par les assurés sociaux agricoles. Il stipule que « les frais visés à l'article 1008 du code rural ne comprennent, en ce qui concerne les cures, que les frais de surveillance desdites cures et les frais de traitement dans les établissements thermaux ». (Un texte du 30 décembre 1958, abrogé par ce décret, prévoyait que « Les frais de toute nature afférents à des cures thermales ou climatiques ne sont pas couverts par l'assurance maladie »).
- LA LISTE des candidats admis aux écoles militaires préparatoires techniques de Tulle et de Mans en 1960.

ENCERCLÉE PAR LES BLINDÉS

La bande rebelle qui mitrailla les plages du Chenoua ne serait forte que d'une trentaine d'hommes

De notre correspondant particulier MARCEL THIÉBAULT

Alger, 2 août. — Cinq mille hommes encerclent entièrement depuis lundi 13 heures le massif boisé du Chenoua, où les rebelles ont trouvé refuge, pense-t-on, après la fuillade des plages voisines dimanche après-midi. Le secteur, déclaré zone opérationnelle, est strictement interdit à la circulation, et les blindés sont en position tout au long des routes qui l'entourent. Leurs armes braquées en direction du maquis.

De source privée on apprendrait que sept rebelles avaient été mis hors de combat, dont cinq au cours de l'après-midi. Il est de notoriété publique, dit-on à ce sujet au Chenoua, que la bande rebelle autour de l'attentat — et à qui on impute depuis un an une cinquantaine d'autres agressions — ne serait forte que d'une trentaine d'hommes au maximum. Aussi, devant les moyens engagés par l'armée, les habitants espèrent-ils fermement voir enfin la région nettoyée.

Le porte-parole de l'état-major, cependant, s'est refusé pour sa part à confirmer de manière officielle aucune des informations qui circulent sur l'opération en cours. « La fuillade, a-t-il dit seulement, a fait deux morts, dont trois femmes et trois musulmans, et sept blessés graves, dont cinq musulmans ».

Plusieurs témoins de la fuillade relatent avec émotion les circonstances de l'attentat.

« Nous étions allongés sur le sable, raconte M. Aubert, d'Alger, lorsque soudainement j'ai entendu le crépitem des pistolets mitrailleurs. Près de moi, j'eus la stupeur de voir trois personnes s'élever, d'un haut de talons les rebelles nous canardaient comme au tir au pigeon... Après avoir couru la plage avec des pistolets mi-

LE QUATRIÈME CONGRÈS DE L'U.G.E.M.A. TERMINE SES TRAVAUX A TUNIS

Tunis, 2 août (U.P.I.). — Le 4^e congrès de l'U.G.E.M.A. (Union générale des étudiants musulmans d'Algérie) a terminé ses travaux hier à Tunis. Une conférence de presse est prévue dans la soirée.

Au cours de leurs délibérations les congressistes ont adopté de nombreuses motions dont la plupart seront prochainement rendues publiques. L'une d'elles concerne les rapports de l'U.G.E.M.A. avec l'U.N.E.F. (Union nationale des étudiants de France).

L'U.G.E.M.A. y prend acte des positions définies par l'U.N.E.F. au sujet de l'Algérie lors de son 4^e congrès à Lyon, approuve la reprise des relations cordiales, par le communiqué commun publié à Lausanne le 6 juin dernier (1) et recommande à son comité de liaison de coopérer avec l'U.N.E.F. sur la base des principes inscrits dans ce communiqué « afin de développer et de renforcer son action contre la guerre coloniale d'Algérie ».

(1) Voir le Monde du 9 juin 1960.

LE NOUVEAU PLAN MAROCAIN EST ORIENTÉ VERS LA LUTTE CONTRE LE SOUS-EMPLOI

Rabat, 2 août (A.F.P.). — Le roi du Maroc a présidé à Rabat la séance inaugurale du Conseil supérieur du plan. Rappelant à cette occasion les objectifs de ce plan — la réforme de l'agriculture et l'expansion de l'industrie, — le souverain a déclaré notamment: « Il faut avoir recours à la mobilisation de la nation pour le travail, qui constitue notre véritable capital » et à « la formation des cadres techniques et professionnels ».

Dans le « rapport d'orientation » qu'il a présenté à cette occasion le prince Moulay Hassan, vice-président du conseil, insiste en ces termes sur le problème de l'emploi. « En 1965 le Maroc comptera deux millions trois cent vingt mille travailleurs, urbains ou ruraux, en quête d'emploi. Les projets de planification envisagent au mieux la création de 400 000 emplois nouveaux. Tous les secteurs d'activités doivent donc coopérer à la recherche de solutions plus conformes aux besoins d'emploi, pour l'organisation de notre développement rural et industriel, la conduite des travaux d'équipement et l'aménagement des communes rurales, faisant largement appel à la mobilisation du travail humain ».

D'après, donc la publication interviendra avant deux mois, définira le programme pour deux ans, qui prendra lui-même place dans l'ensemble du plan quinquennal.

CONFÉRENCE DES DIRIGEANTS DES SYNDICATS ALIENÉS. — Une conférence des dirigeants syndicalistes arabes se tient à Tripoli depuis le 30 juillet. Elle réunit les représentants de la Confédération générale des travailleurs arabes (C.G.T.A.), à laquelle se sont jointes les centrales nord-africaines C.M.T. (Union marocaine du travail), U.G.T.T. (Union générale des travailleurs tunisiens) et U.G.T.S. (Union générale des travailleurs algériens).

Après l'exécution d'Abderrahmane Lakliff

LE GÉNÉRAL DE GAULLE A RÉPONDU A M. KHROUCHTCHEV

Moscou, 2 août (Reuter, A.F.P., U.P.I.). — L'agence Tass a publié lundi le texte de la réponse du général de Gaulle à la requête que lui avait adressée M. Khrouchtchev en faveur du condamné à mort algérien Abderrahmane Lakliff.

Le président de la République française écrit:

« J'ai reçu votre télégramme concernant Abderrahmane Lakliff. La sentence a été prononcée et exécutée conformément à la procédure qui a donné à la partie intéressée toutes les possibilités offertes par la loi en matière de défense et également d'appel. En outre cette affaire est de la compétence exclusive de la justice française ».

« Abderrahmane Lakliff a été exécuté samedi matin 30 juillet dans la cour intérieure de la prison du Fort Montauq, à Lyon ».

CORRESPONDANCE

Six mois de cours

Six mois de vacances...

Le docteur Jean Fresnais, ancien interne des hôpitaux de Paris, nous écrit:

Les cours du P.C.B. (1) à Rouen ont commencé le 19 octobre et se sont terminés le 15 mai. Complètement des vacances de Noël et de Pâques, leur durée fut donc de six mois. L'examen eut lieu le 1^{er} et le 2 juin. Depuis cette date, les grandes vacances sont commencées. Leur durée sera de près de cinq mois, puisque les étudiants entreront en première année de médecine durant la seconde quinzaine d'octobre.

Si l'on veut développer le goût du travail dans l'esprit de notre jeunesse, on emploie de bien coûteuses méthodes. Mais si l'on veut assurer aux cinémas une clientèle abondante et régulière, on le saurait mieux faire.

On parle sans cesse de réformer les études universitaires, mais des projets fort ambitieux échouent devant l'absence de crédits. Ne pourrait-on pas commencer par prendre tout simplement le décret suivant: « L'année universitaire commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 juin ». Les étudiants et leurs familles souhaitent une telle réforme. On ne conceit pas qu'elle puisse être refusée par les professeurs.

(1) Certificat de physique, chimie et biologie permettant d'accéder aux études médicales.

LA TURQUIE N'A PAS MODIFIÉ SON ATTITUDE A L'ÉGARD DU PROBLÈME ALGÉRIEN

(De notre correspondant particulier, JULIEN LE MOYNE.)

Stamboul, 2 août. — La Turquie n'a pas modifié son attitude à l'égard de la France et du problème algérien, contrairement à ce que laissent entendre certaines dépêches d'agence.

Les vœux commémoratifs de la presse turque au sujet de l'aide qui devrait être fournie aux « frères » d'Algérie n'ont que peu de rapport avec les propos tenus par le général Gürsel lors de son récent entretien avec les chefs des missions diplomatiques arabes à Ankara.

Il faudrait sans doute attribuer, en partie, la sympathie que manifestent certains journaux turcs pour la cause des rebelles à la présence à Ankara du « colonel » Ouzman qui « fraternise » tant qu'il peut, mais qui, de l'avant même de certains de ses amis, se fait peu d'illusions.

La Turquie, pas plus que le Japon, n'a signé la dernière demande d'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour des Nations unies présentée par le groupe afro-asiatique.

La situation en Guinée

A la suite de la publication, dans nos éditions datées du 15 mai, d'une lettre concernant la situation politique en Guinée, un lecteur de Toulouse nous a adressé l'observation suivante:

Les trois mille tirailleurs qui passeront au Vietnam pendant la malheureuse expédition d'Indochine et qui étaient pour la plupart originaires de Guinée ont dû retourner en Guinée après la proclamation de l'indépendance, grâce à l'aide chinoise et russe, et à renforcer considérablement l'armée guinée du parti nationaliste.

Il est probable aussi que la présence de cet élément actif va constituer un bref délai une menace sérieuse pour les républicains voisins, je veux parler de la Côte-d'Ivoire et du Mali...

LÉGION D'HONNEUR

- JUSTICE
- M. Henri Paquet, président de chambre à la cour d'appel d'Oran.
- ARMÉES
- (Déportés résistants)
 - Son promoteur commandeur: MM. Jean Aloi, Raymond Bataille, Alain Kouil-Demars, Norbert Lejeune, André Quenard, Toussaint Raffin, André Tropeuch.

LES GRANDS QUOTIDIENS EUROPÉENS

SUPPORTS ESSENTIELS DE TOUTE PUBLICITÉ INTERNATIONALE

groupés dans le TEAM constituent pour les annonceurs une clientèle de premier ordre. Ils représentent dans leurs pays l'élite du monde économique et y disposent d'une influence prépondérante.

Pour tous renseignements s'adresser aux agences de publicité ou aux Services de Publicité des journaux du TEAM.